

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND-GIS n° 2015-17 du 1^{er} janvier 2015 portant délégation de signature du directeur général adjoint, chef de l'établissement gestion et innovation sociales (GIS), directeur du département gestion et innovation sociales (GIS), à la directrice déléguée du département GIS (RATP)

NOR : DEVT1509072S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales (GIS),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales, par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Catherine MONGIN, directrice déléguée du département GIS à l'effet de signer, en son nom, les actes pris dans le cadre de l'activité du département gestion et innovation sociales relatifs aux attributions définies dans la délégation de pouvoirs susvisée et relevant de l'article 1^{er} et de l'article 2 :

- 1.1. Gestion administrative, économique, financière et technique.
- 1.2. Application du droit du travail et gestion des ressources humaines.
- 1.3. Sécurité des voyageurs, des agents et des tiers.
- 1.4. Autres dispositions.

Article 2

Signer les ordres du jour des séances du comité d'entreprise.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

*Le directeur général adjoint,
directeur du département gestion
et innovation sociales (GIS),
S. REYNAUD*